



Moyen de recours suite annulation de voyage à cause des grèves

Par **fredetvero_old**, le **29/10/2007** à **07:22**

bonjour suite à la grève du personnel navigant de air france , nous n'avons pu nous rendre dimanche 28/10/07 sur notre lieu de séjour (point à pitre Guadeloupe) Séjour pour 5 personnes, acheté auprès du CE de mon conjoint. outre le préjudice moral, j'aimerais savoir quels sont mes droits et la procédure pour le remboursement de ce voyage. Faut il porter plainte comment doit on procéder. Nous n'avons eu ni billet ni quoi que se soit car arrivé à Orly le représentant au comptoir de "partir" nous a pointer et demander de rentrer car le vol est annulé et les autres aussi, et qu'avec des enfants il n'était pas recommandé de rester à l'aéroport. Je vous serai grès de tenir compte de notre demande et vous remercions pour votre réponse.